

(N° 38.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1888-1889.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des
Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour
l'exercice 1889.**

(Voir les n^{os} 100, VIII, session de 1887-1888, 4, VIII, 112 et 132, session
de 1888-1889, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre-vingt-onze millions huit cent quinze mille cinq cent trente-cinq francs (91,815,535 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 mars 1889.

Les Secrétaires,
ANSPACH-PUISSANT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1889

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés	177,175 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,000 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 »	348,075 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	55,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	471,015 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	126,460 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	11,000 »	
<i>Section 2. — Voies et travaux.</i>			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,521,740 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,402,764 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,805,458 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,785,520 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Section 3. — Traction et matériel.</i>			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,677,770 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,949,500 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	586,600 »	75,185,408 »
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	5,005,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	13,796,000 »	
<i>Section 4. — Transports.</i>			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,381,694 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,263,451 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	590,000 »	
25	Frais d'exploitation	1,941,000 »	
26	Camionnage	1,790,000 »	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ; contentieux	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 »	
<i>Section 5. — Perception des recettes et contrôles.</i>			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,814,320 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	91,016 »	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE III.			
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>			
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	87,694 »	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	100,650 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	158,500 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Section 2. — Postes.</i>			
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,702,089	13,863,760
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	4,031,746	
37	Transport des dépêches	481,210	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	605,000	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif.</i>)	40,000	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	723,820	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250	
<i>Section 3. — Télégraphes.</i>			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,708,886	4,270,317
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	900,915	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	300,000	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges <small>(Les crédits portés aux articles 32, 35 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>	50,000	
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,136,596	4,270,317
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	219,280	
49	Remises. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,540,000	
50	Subsides	99,735	
51	Traction et matériel	1,274,706	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	5,000

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	77,000 »	77,000 »
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme.	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	30,325 »	30,325 »
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . fr.	»	91,815,535 »